

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Bureau du 20 septembre 2018
Délibération n° : 2018_ 50
Date de convocation : 11 septembre 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20180920-2018D50CreaPost-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2018



Objet : **Création de poste au grade supérieur d'adjoint technique principal 2e classe**

Par la suite d'une convocation en date du 11 septembre 2018, les membres composant le Bureau du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, à Guillestre, le 20 septembre 2018 à 17 heures sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Vice-Présidents : Chantal EYMELOUD, Conseillère Régionale (excusée) ; Christian LAURENS, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras ; Valérie GARCIN-EYMELOUD Conseillère Départementale (excusée) ; Jacques BONNARDEL, Maire d'Abriès, Philippe CHABRAND, Maire d'Arvieux.

Vu :

- La Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;
- Le décret n° 2006- 1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- Le tableau d'avancement 2018 ;

Considérant :

- L'inscription au tableau d'avancement 2018 fourni par le CDG 05 proposant l'avancement possible de Monsieur Nicolas TENOUX au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, filière technique,
- L'acceptation de cette décision par la commission administrative paritaire datant du 27 juillet 2018,

Le Bureau, réuni le 20 septembre 2018, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	6	Nombre de suffrages exprimés : 4		
Nombre de suffrages :	6	Votes Contre :	0	Pour : 4
Nombre de membres présents :	4	Abstentions :		0
Nombre de membres représentés :	0			

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Bureau du 20 septembre 2018
Délibération n° : 2018_ 50
Date de convocation : 11 septembre 2018

Objet : **Création de poste au grade supérieur d'adjoint technique principal 2e classe**

Décide :

De créer un poste de catégorie C d'adjoint technique principal 2ème classe.

D'autoriser le Président à pourvoir le nouveau poste créé par promotion pour l'agent inscrit au tableau d'avancement correspondant,

D'autoriser le Président à signer tout arrêté et à prendre toute disposition nécessaire pour l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président

Christian GROSSAN

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DU QUEYRAS" around the perimeter and "PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS" at the bottom. The signature appears to be "Christian Grossan".